

Tableau 1 : Le nombre de plaintes alléguant des mauvais traitements de la part de policiers, introduites directement au Comité P, pour la période 2005-2015³

Remarques préalables :

- Le(s) code(s) attribué(s) reflète(nt) la qualification des faits tels qu'ils sont « allégués » par le plaignant ou dénonciateur. Ce(s) code(s) n'est/ne sont pas modifié(s) par la suite en fonction des résultats de l'enquête. Il est donc important de souligner que les données chiffrées communiquées ci-après n'englobent que les plaintes et dénonciations relatives à des faits tels qu'ils sont « allégués » et ne peuvent donc, être considérées comme reflétant nécessairement des faits réellement avérés.
- L'extraction de la banque de données du Comité P ne permet pas de distinguer les allégations de violence policière exercée contre les personnes des allégations de violence policière exercée contre les biens. Les statistiques fournies sont dès lors à manipuler avec une certaine réserve.

PLAINTES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Traitement inhumain	4	2	3	3	1	1	0	2	2	2	1
Comportement inhumain, offensant, <i>sensu lato</i>	22	18	23	19	29	14	8	22	8	10	10
Traitement dégradant	1	5	1	2	2	1	1	4	4	8	1
Comportement humiliant	42	20	36	31	31	26	32	22	53	33	34
Violence policière contre des personnes OU des biens	147	139	179	136	163	178	144	209	191	171	149
Nombre total de plaintes introduites directement auprès du Comité P	2221	2314	2219	2339	2407	2452	2686	2680	2885	2771	2561

Tableau 2 : Le nombre d'enquêtes judiciaires effectuées par le Service d'enquêtes P concernant des allégations de mauvais traitements de la part de policiers, pour la période 2005-2015⁴

Enquêtes jud.	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Torture	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0
Traitement inhumain	1	2	1	0	6	4	3	1	1	6	5

³ L'année de référence renvoie à l'année au cours de laquelle le dossier a été ouvert au niveau du Comité P.

⁴ L'année de référence renvoie à l'année au cours de laquelle le dossier a été ouvert au niveau du Comité P.

Comportement inhumain, offensant, <i>sensu lato</i>	3	2	1	1	1	0	0	0	1	0	0
Traitement dégradant	1	2	0	1	1	0	0	0	1	0	0
Comportement humiliant	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Violence policière contre des personnes OU des biens	242	155	81	48	51	46	45	26	30	37	30
Nombre total d'enquêtes judiciaires effectuées par le Service d'enquêtes P	592	444	281	279	259	281	224	118	128	113	132

Tableau 3 : Les condamnations pénales prononcées à l'encontre de policiers pour des actes de mauvais traitements pour la période 2009-2014, telles que communiquées au Comité P par les autorités judiciaires, en exécution de l'article 14, al. 1^{er}, de la loi organique du 18 juillet 1991

Remarques préalables :

- Chaque membre de la police intégrée est considéré isolément dans chaque décision judiciaire.
- Chaque motif de poursuite à l'encontre d'un membre de la police intégrée est considéré isolément.
- Lorsqu'un membre de la police intégrée est poursuivi, dans le même dossier, plusieurs fois pour le même motif, cela n'est pris en compte qu'une seule fois. Seule la sanction la plus lourde est encodée.
- La dernière mise à jour des données remonte au 5 mai 2015.

Condamnations pénales	2009		2010		2011		2012		2013		2014											
	Pas établi	Etabli	Pas établi	Etabli	Pas établi	Etabli	Pas établi	Etabli	Pas établi	Etabli	Non-lieu - prescription	Non-lieu - autres	Acquittement - prescription	Acquittement - autres	Mesure de défense sociale	Suspension du prononcé	Déclaration de culpabilité	Peine de travail	Prison/amende avec sursis total	Prison/amende avec sursis partiel	Prison/amende	
Violences illégitimes	4	5	18	4	9	7	18	6	45	5		29		10		2		2		6		
Coups et blessures	20	10	31	9	25	18	33	8	25	5		3		5		4				2		1
Meurtre/homicide	2		3		1		1	1	2			5										2
Traitement Inhumain/dégradant	1			2	4	1	15					7		1		1		1		5		